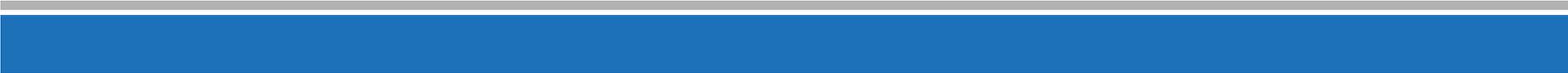




# Budget primitif 2022 budget principal

---

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2021



# Les grands équilibres

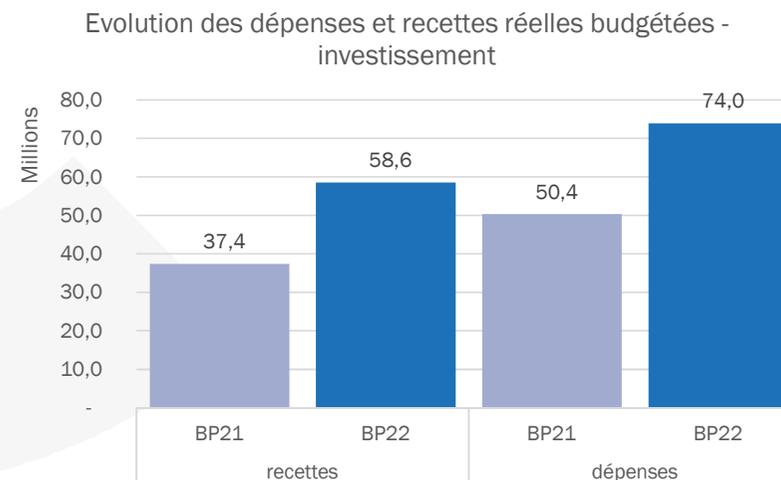
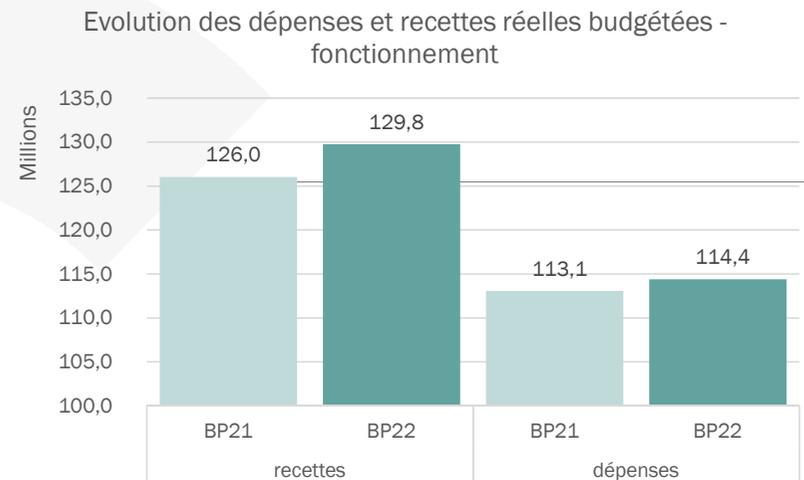
Le budget est équilibré entre ses dépenses et ses recettes, sans reprise des résultats 2021 ni recours à l'emprunt.

La section de fonctionnement s'élève à 129,9 M€.

- Pour mémoire, elle était de 126 M€ au budget primitif 2021
- La différence entre les recettes et dépenses réelles permet d'abonder le virement à la section d'investissement.

La section d'investissement s'élève à 84,1 M€.

- Au budget primitif 2021, avant reports, la section était de 60 M€.



# Recettes de fonctionnement : +3,8 M€ une progression tirée par la seule dynamique fiscale

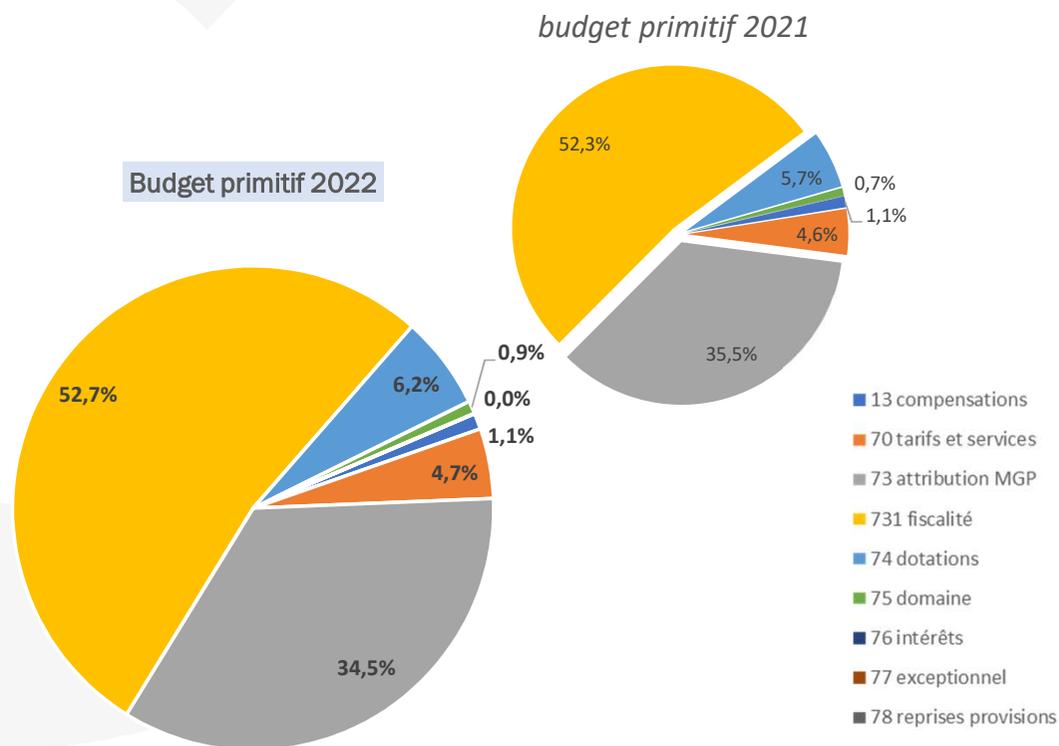
La moitié des recettes provient de la fiscalité directe locale et des taxes annexes :

- 60 M€ taxes foncières, habitation et compensation
- 3,5 M€ droits de mutation
- 3,2 M€ redevance de balayage

L'attribution de compensation reversée par la Métropole du Grand Paris représente plus d'un tiers de ressources courantes, soit 40,5 M€.

- La dynamique fiscale est conservée pour l'essentiel par la Métropole et ne bénéficie pas au territoire

Les recettes tirées de la facturation des services aux usagers et l'occupation du domaine public participent pour 5 % à l'équilibre du budget.



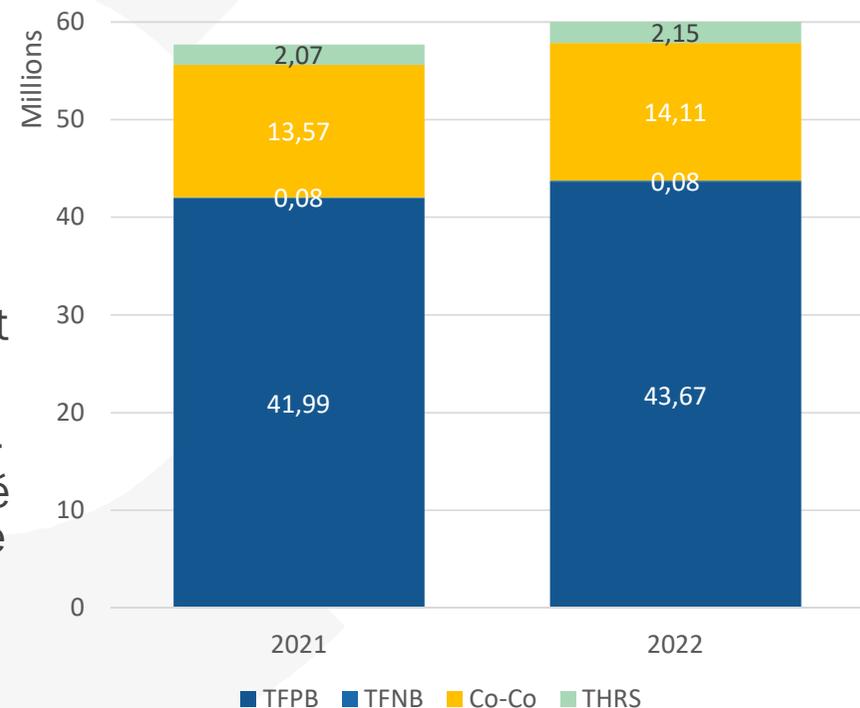
# La fiscalité directe locale repose pour l'essentiel sur le foncier bâti

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont le produit était de 21,3 M€ n'est compensée qu'en partie par le transfert de la part départementale de foncier bâti (taux de 7%) de 9,5 M€.

Un coefficient correcteur est appliqué pour attribuer une compensation de 14 M€ en tenant compte de l'évolution des bases fiscales.

La nouvelle taxe foncière (22% taux commune + 7 % taux département) assure un produit estimé en hausse de 4% grâce aux mutations de la ville et l'indice annuel de revalorisation.

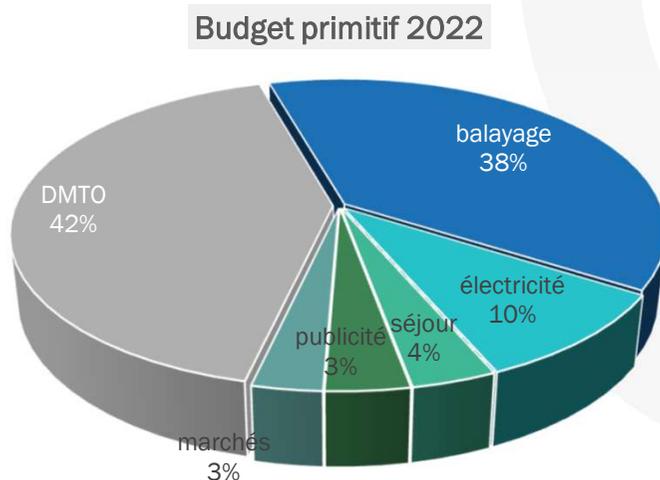
**Aucune augmentation des taux n'est envisagée.**



# Les autres recettes fiscales

Les autres taxes sont estimées pour un total de 8,3 M€, en hausse de 2,3 % :

- Elles comprennent désormais les recettes précédemment portées aux budgets annexes tourisme et halles et marchés.
- La redevance de balayage est budgétée à son niveau avant transfert de gestion de l'Etat



Articles	budget primitif 2021	encaissements au 4/12/21	budget primitif 2022
73123 DMTO	3 500 000	3 293 634	3 500 000
73135 Balayage	3 000 000	2 869 380	3 200 000
73141 Elec.	800 000	675 605	800 000
73154 Marchés	300 000	187 854	249 000
73174 TLPE	258 000	117 310	297 000
731721 Séjour	200 000	316 988	300 000

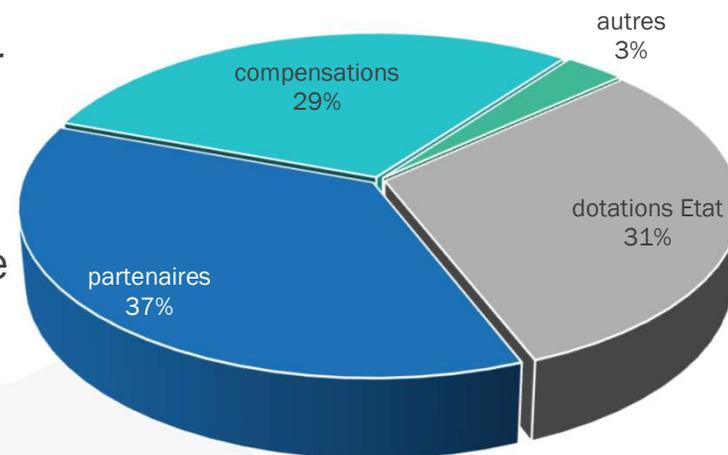
# Les dotations et participations

Ce chapitre est en forte progression par rapport au budget primitif 2021 grâce à l'amélioration de nos partenariats avec la CAF (politiques d'accueil des jeunes enfants et en centres de loisirs) et la CPAM (participation aux objectifs de santé publique) pour s'établir à 8,1 M€.

Il se compose principalement :

- de la dotation globale de fonctionnement, celle de décentralisation et des dotations politique de la ville et solidarité urbaine, pour un total de 2,1 M€
- des compensations liées à la suppression de la taxe professionnelle pour 2,2 M€
- des cofinancements attendus de nos partenaires pour 3,3 M€

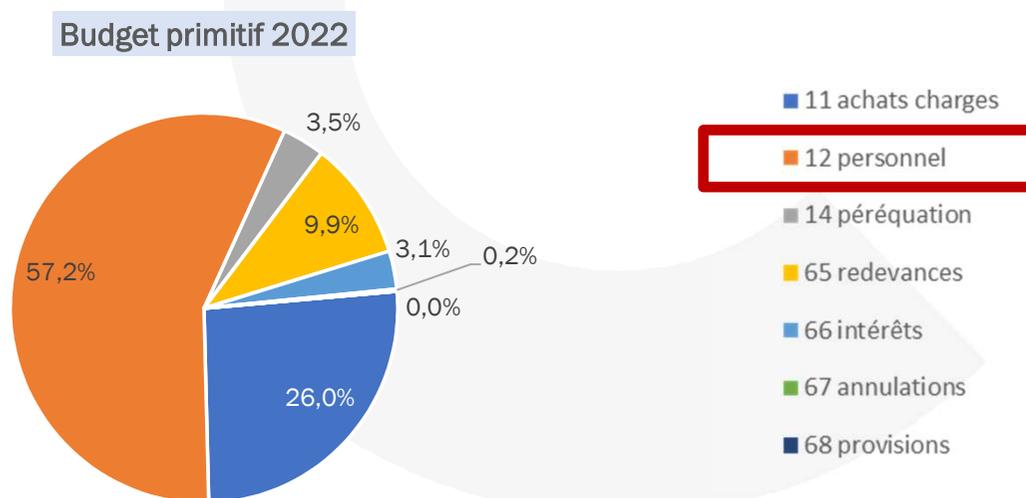
Budget primitif 2022



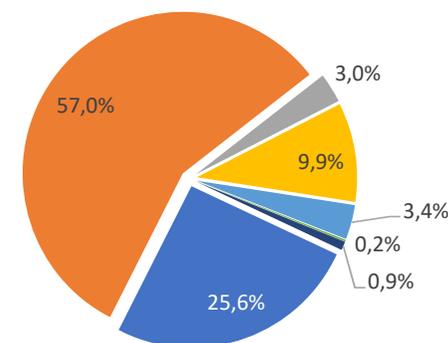
# Des dépenses de fonctionnement pour accompagner les nouveaux services publics (1/2)

57% dépenses réelles de fonctionnement sont consacrées au **traitement des agents de la Ville**.

Le masse salariale augmente de + 1 M€ et les dépenses associées de 0,3 M€.



*budget primitif 2021*



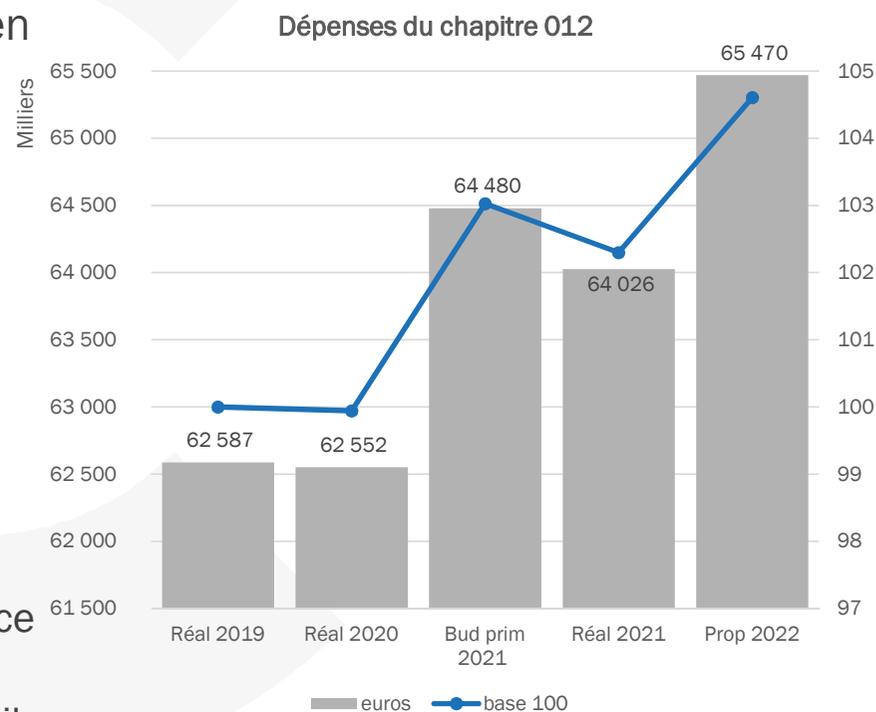
# Une augmentation des dépenses de personnel avec de nouvelles mesures de qualité de vie au travail (67,7 M€)

La masse salariale budgétée augmente de 1 M€ en 2022. Les mesures nouvelles :

- Mise en place du RIFSEEP
- Titres restaurants
- Protection sociale

Des dépenses RH sont également portées en achats et charges pour 2,2 M€ en hausse de 0,3 M€ :

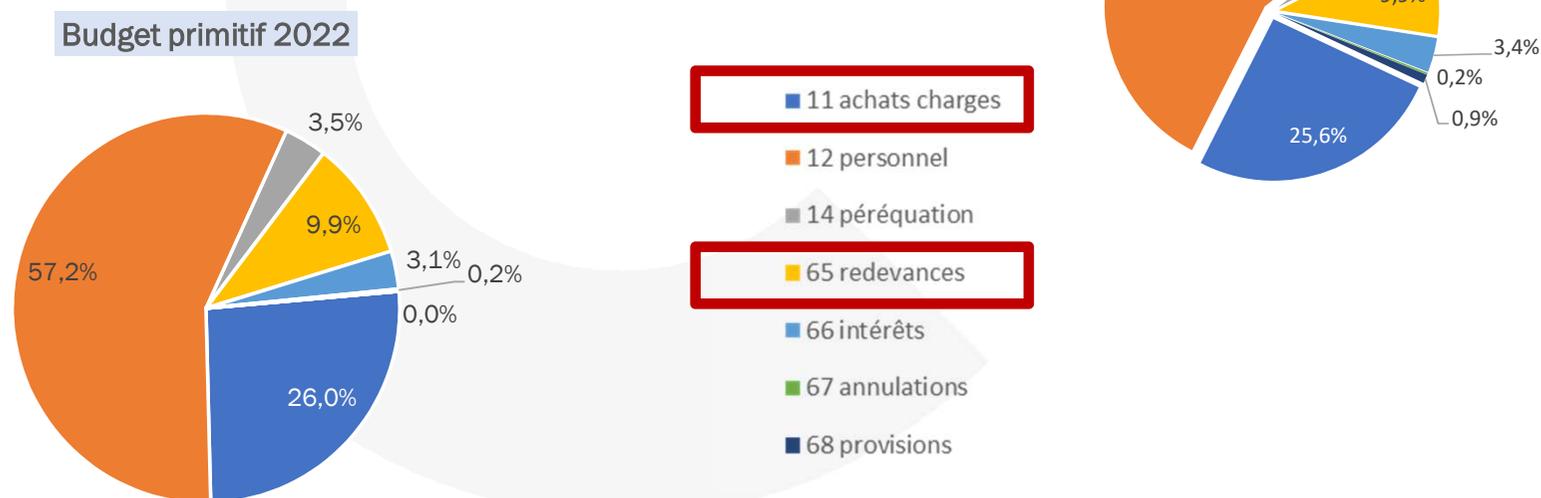
- Formation 0,4 M€
- Cotisations CNAS et frais de gestion 0,6 M€
- Santé-prévention 0,4 M€ avec une nouvelle assurance statutaire
- Renouvellement des marchés de vêtements de travail 0,8 M€



# Des dépenses de fonctionnement pour accompagner les nouveaux services publics (2/2)

Les achats de prestations, fournitures et charges générales ainsi que les redevances représentent plus du tiers du fonctionnement courant.

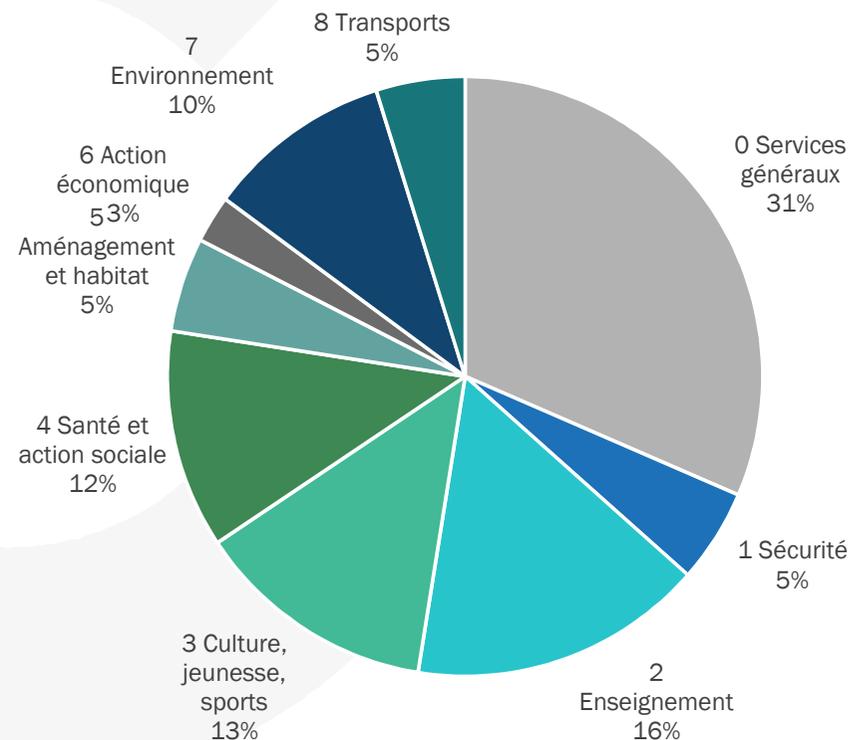
- Ces charges sont en augmentation par rapport au budget de 2021 (+2,3 %).



# Une progression contenue des achats et charges courantes avec de nouveaux services (41,1 M€)

Une augmentation par rapport au budget 2021 de +2,3 % pour les chapitre 011 et 65 avec :

- Des places en crèches supplémentaires (2 M€)
- Une nouvelle offre de marchés forains (0,3 M€)
- La refonte de l'organisation du nettoyage urbain (4 M€) et le renouvellement du parc de véhicules en électrique (0,7 M€)
- Des contrats d'entretien renforcés dans les espaces publics, en particulier les parcs et jardins (1 M€)
- Une programmation d'évènements culturels, sportifs et festifs qui retrouverait son niveau d'avant la crise sanitaire (1,7 M€).
- Une offre renouvelée de séjours jeunesse et de classes environnement pour 0,7 M€
- 4,6 M€ de subventions aux associations et au CCAS
- 4,6 M€ de participations aux syndicats intercommunaux (Sapeurs-Pompiers, restauration collective, Velib...)



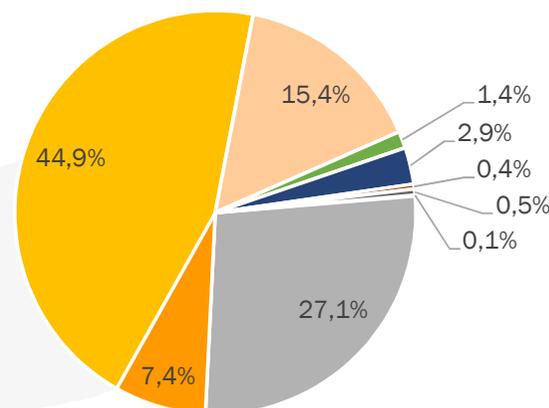
# Dépenses d'investissement : 50,4 M€ une accélération des dépenses pour des projets en phase travaux

Hors prise en compte des reste-à-réaliser, les dépenses d'aménagement et de travaux sont en hausse de 22 % en lien avec le démarrage des travaux de plusieurs chantiers, en particulier celui de la grande médiathèque.

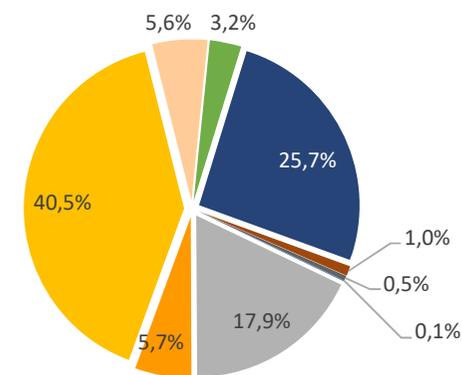
La charge de la dette s'établit à 8 M€ grâce aux réaménagements de dette réalisés en 2020-21.

- En complément, deux enveloppes de 6 M€ sont budgétées, l'une pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie, l'autre pour un éventuel remboursement anticipé.

Budget primitif 2022



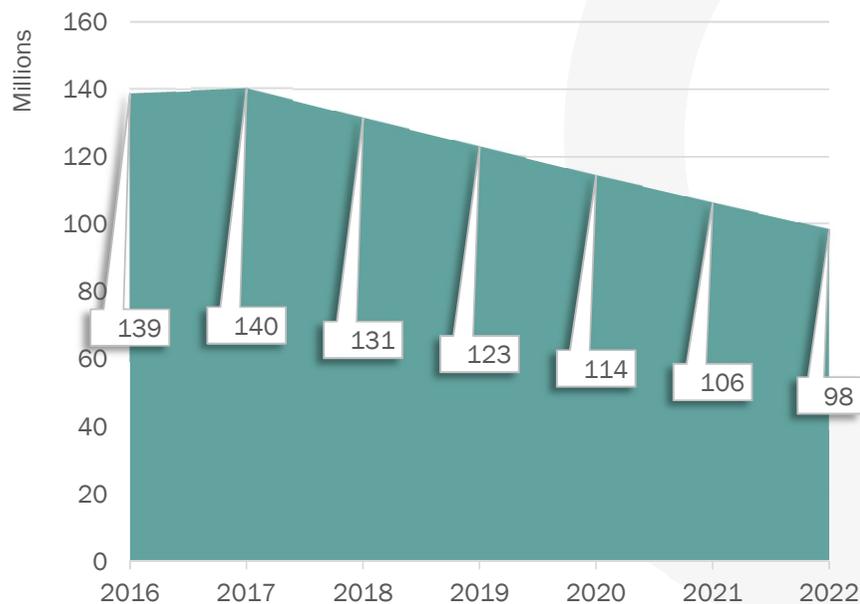
budget primitif 2021



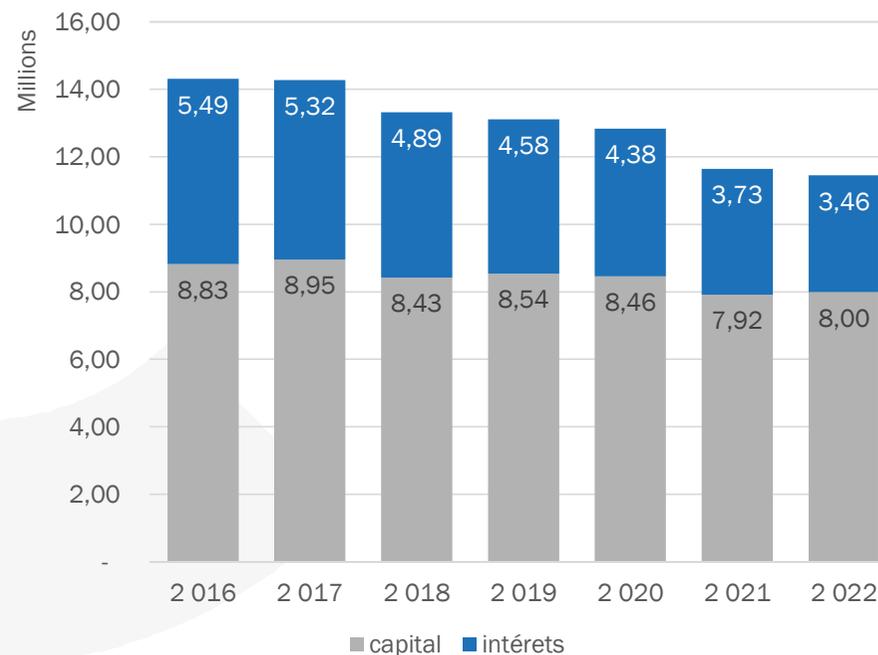
- 10 aménagement
- 16 emprunt
- 20 études
- 21 travaux
- 23 constructions nouv.
- 26 participations
- 27 ZAC
- 45 opé. Tiers
- 204 subventions

# La diminution de l'endettement réduit d'autant les remboursements d'emprunt

Un encours en baisse de 41 M€ depuis 2016



La charge de la dette a diminué de 20 %



# 28 M€ consacrés aux grands projets et travaux bâtimentaires

## Les principales opérations budgétées :

- Première phase des travaux de la grande médiathèque 10,6 M€
- Rénovation énergétique du groupe scolaire Victor Hugo 2,3 M€
- Réfection des salles associatives de la paroisse 2,2 M€
- Réaménagement des locaux de la police municipale et modernisation du centre de supervision urbaine rue Martre 1,4 M€



## Des enveloppes thématiques :

- Mise en accessibilité des bâtiments existants recevant du public 0,65 M€ (hors opérations nouvelles)
- Programme de rénovation des bâtiments scolaires et expérimentation de nouvelles cours d'écoles (cours oasis) 0,9 M€
- Transition énergétique et mise en sécurité des bâtiments 1,1 M€

## Des crédits d'études pour les futurs projets :

- Groupe scolaire Clichy Saint-Ouen
- Centre aquatique

# 9,7 M€ consacrés à la voirie et aux espaces verts

Les principales opérations budgétées en matière d'espaces publics :

- Rénovation complète de la rue Barbusse 2,2 M€
- Aménagement d'un nouveau marché rue Villeneuve 1,3 M€
- 4<sup>ème</sup> année du contrat de performance énergétique 1 M€
- Piétonnisation des abords de l'Hôtel de Ville 0,5 M€

Démarrage des études du projet de raccordement du réseau de chaleur au SIAAP 0,3 M€

Réalisation des jardins familiaux Chance-Milly 0,7 M€



# Recettes d'investissement : l'autofinancement reste essentiel

---

Les ressources propres sont constituées :

- de l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement (amortissements et excédents) pour 15,5 M€
- du fonds de compensation de la TVA pour 5 M€
- de la taxe d'aménagement évaluée à 8 M€ compte-tenu des délais entre les permis accordés et les mises en chantier

Les cessions sont évaluées pour 31,6 M€ pour les seules opérations à ce jour engagées :

- Ilot Blum 21,4 M€
- Foyer M. Vergne 6,7 M€
- Maison du Peuple 2,1 M€
- Parcelle du boulevard du Général Leclerc 0,6 M€
- ORI 6 rue Martre et 12 rue de Paris 0,6 M€

Aucun recours à l'emprunt de long-terme n'est prévu pour équilibrer budget.